

Le soutien à la résistance du peuple palestinien contre l'occupation et la colonisation par l'État d'Israël est un droit et un devoir !

Le 7 octobre 2023, l'attaque menée par la résistance palestinienne (Hamas et autres groupes de Gaza) sur le territoire israélien a entraîné une réponse militaire de l'État d'Israël telle que l'existence même de la population gazaouie est aujourd'hui compromise. Au point que la Cour Internationale de Justice a pointé à plusieurs reprises, au cours de l'année 2024, outre les crimes de guerre et crimes contre l'humanité perpétrés par l'armée israélienne, la « plausibilité de génocide ».

La Cour internationale de Justice a de plus rendu le vendredi 19 juillet un avis consultatif portant sur les conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est et la bande de Gaza. Elle considère que la présence continue d'Israël y est illégale et doit cesser au plus vite. Selon la CIJ, Israël doit évacuer les colons, démanteler toutes les colonies, et réparer les dommages infligés aux personnes physiques et morales concernées par les violations du droit international dont il s'est rendu coupable. La CIJ indique que les politiques et pratiques israéliennes équivalent à l'annexion de vastes parties du territoire palestinien occupé.

Elle précise que les Etats tiers ont pour obligation de ne pas reconnaître comme légale la présence illicite d'Israël dans le territoire palestinien occupé, et ne doivent pas prêter aide ni assistance à Israël dans le maintien de l'occupation. Cela implique notamment, selon l'avis consultatif, de "s'abstenir d'entretenir avec Israël des relations économiques ou commerciales concernant le territoire palestinien occupé ou des parties de celui-ci, qui risquent de consacrer sa présence illégale dans le territoire".

L'assemblée générale de l'ONU vient quant à elle de sommer l'Etat d'Israël de mettre fin, sous 12 mois, à l'occupation illégale de la Palestine.

Les crimes de guerre commis par le Hamas, le 7 octobre, n'effacent pas le droit imprescriptible des Palestiniens à résister, pacifiquement ou par les armes, à la colonisation de leurs territoires et à la destruction de leur peuple, pour son droit à l'autodétermination et la réalisation du droit au retour des réfugiés.

La Coordination rennaise pour la Palestine invite à soutenir le peuple palestinien dans sa résistance à l'occupation :

Manifestation samedi 5 octobre à 15h
Rassemblement lundi 7 octobre à 18h
place de la République

Nous nous associerons à cette occasion à la campagne d'action internationale pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah, militant libanais de la cause palestinienne, condamné il y a 40 ans en France à la prison à perpétuité à l'issue d'une caricature de procès sur fond de pressions des USA. Libérable depuis 1999, il est maintenu en prison dans ce qu'il faut bien considérer comme une forme arbitraire de détention administrative. Une 10e audience d'examen de sa demande de libération se tiendra justement le 7 octobre 2024.

CESSEZ-LE-FEU IMMÉDIAT ET PERMANENT
LEVÉE DU BLOCUS DE GAZA
LIBÉRATION DE TOU·TE·S LES OTAGES ISRAÉLIEN·NE·S ET
DE TOU·TE·S LES PRISONNIÈ·RE·S PALESTINIEN·NE·S
JUSTICE ET RESPECT DU DROIT INTERNATIONAL

Coordination Rennaise pour la Palestine

De Gaza au Liban, Israël emploie la même rhétorique pour la même logique meurtrière !

- **"Il est temps que tout le Liban brûle"** (Itamar Ben Gvir, ministre israélien de la Sécurité Nationale, 3/06/2024)

- **"Il n'y a pas de différence entre le Hezbollah et le Liban. Le Liban sera anéanti. Il cessera d'exister"** (Yoav Kisch, ministre israélien de l'Éducation, 1/09/2024).

- **"Nasrallah déploie les missiles du Hezbollah dans les maisons des citoyens libanais, utilisant la population civile comme bouclier humain. Tout civil vivant à proximité d'armes du Hezbollah doit quitter immédiatement son domicile pour sa propre sécurité"** (Israël Katz, ministre israélien des Affaires Étrangères - 23/09/2024).

Une fois de plus, les déclarations de ces ministres disent clairement les intentions de l'État israélien : faire au Liban ce qu'ils ont infligé à Gaza.

Après avoir fomenté plusieurs exécutions de dirigeants du Hamas et du Hezbollah, à Téhéran et Beyrouth, à la fin juillet, les services israéliens ont fait exploser des appareils piégés de communication utilisés par le Hezbollah, le mardi 17 septembre, occasionnant la mort d'au moins 32 personnes, dont des enfants, et la mutilation de 2 931 autres, dont une majorité de civils.

L'armée israélienne a effectué plus de 330 raids dans plus de 117 villes libanaises, dans la seule journée du lundi 23 septembre. Ces raids étaient dirigés vers des zones résidentielles civiles, dans le sud du Liban et dans diverses zones de la région de la Beqaa. En conséquence, 274 personnes - dont 21 enfants - ont été tuées et plus de 1 024 personnes - dont des femmes, des enfants et des membres du personnel paramédical - ont été blessées en début d'après-midi.

Israël a aussi utilisé des drones pour allumer des feux dans les forêts du Sud-Liban, en même temps qu'il menait des frappes d'avions de guerre, ce qui suggère qu'Israël a brûlé des terres agricoles avec du phosphore blanc, arme interdite par le droit international en raison de la gravité des brûlures qu'elle peut causer.

IL FAUT STOPPER LA FOLIE MEURTRIÈRE DE L'ÉTAT COLONIAL ISRAËLIEN !

L'assemblée générale de l'ONU vient d'adopter une résolution exigeant un embargo sur les armes et des sanctions contre l'État colonial israélien. La France l'a votée:

EXIGEONS SON APPLICATION SANS DÉLAI !

**STOP
GÉ-
NO-
CIDE**

Nombre de victimes dans la bande de Gaza le 24/09/2024

Tués : 41 467
Disparus : +/- 10 000
Blessés : 95 921
Total : 147 338

Les "zones noires" de Rennes, par quartiers

Leur population, 147 976 habitants s'approche du nombre total de victimes évalué dans la bande de Gaza à ce jour (écart : 638)

